

Ce fichier a été téléchargé le Sunday 3 March 2024 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.

June 25, 2014 **Z**

- [Citer cette page](#)

Pour citer cette page

Legislation, *Musée Criminocorpus* published on June 25, 2014, consulted on March 3, 2024.

Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/17556/>

Code civil

Paragraphe 2 — De la légitimation par autorité de justice

Extrait

Article 333-6

Version du Jan. 3, 1972

Texte source : Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation.

Les dispositions des articles 331-2, 332 et 332-1, alinéa 1er, sont applicables à la légitimation par autorité de justice.

Version du March 4, 2002

Texte source : Loi n° 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille.

Les dispositions de l'article 331-2 et des deux premiers alinéas de l'article 332-1 sont applicables à la légitimation par autorité de justice.